

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	22	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
28/11/2023	15/12/2023	
Séance ordinaire		

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TURMEAU Yannick.

**Absents excusés :**

MARTIN Sébastien, excusé.

PERTHUE David, Excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,

PIVERT Rémi, excusé.

RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Mauricette Richard,

ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau,

TRILLEAUD Thomas excusé, donne pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

**2023-12-157**

**RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : JP COCHARD

Au 1er janvier 2024, il convient d'ajuster le tableau des effectifs pour diminuer le nombre d'heures d'un adjoint technique, à sa demande, et d'intégrer des heures complémentaires effectuées de manière systématique par certains agents dans leur contrat.

Accusé de réception en préfecture  
049-200067718-20231204-2023-12-157-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2023

### 1- Diminution des heures sur le poste PT10 :

A la demande de l'agent, il convient de passer le poste PT10, Adjoint technique de 21 heures annualisées, avec des heures de ménage pendant les vacances scolaires, à 20 heures 23 annualisées, sans les heures de ménage pendant les vacances scolaires

### 2- Augmentation des heures sur le poste PT7 :

À la suite de l'augmentation régulière des effectifs à la cantine de Notre Dame d'Allençon, et malgré l'absence de réglementation sur le temps de pause méridienne pour l'encadrement des enfants, il était constaté une difficulté à gérer ce moment de la journée et à assurer la pleine sécurité des enfants. Un test a été fait en rajoutant la présence d'un agent, cet agent effectuant ces heures en heures complémentaires. Le test étant concluant et la nécessité d'un agent supplémentaire avérée, il convient d'intégrer les heures dans le contrat de l'agent en poste (1 heure par jour en période scolaire)

Cet agent faisait également depuis des années des heures de ménage pendant les vacances scolaires qui ont toujours été payées en heures complémentaires. Il convient également de les intégrer (4h30 chaque période de vacances)

↳ Passage de 25h45 annualisées à 29h40 annualisées sur le poste Adjoint Technique PT7

### 3- Augmentation heures sur le poste PAS11 :

L'agent nommé sur ce poste reprend de manière définitive les heures de ménage effectuées jusque-là pendant les vacances scolaires par l'agent sur le poste PT10, (soit 4h30 chaque période de vacances).

↳ Passage de 20h24 annualisées à 20h53 annualisées sur le poste Adjoint d'Animation PAS11

### 4- Augmentation des heures sur le poste PAS6 :

L'agent nommé sur ce poste assure le ménage de la salle de sport de Martigné-Briand. Des difficultés à assurer correctement l'entretien de cette salle avaient été régulièrement remontées et une étude a été menée. Il s'avère qu'une augmentation de 6h45 par semaine était nécessaire. Un test avec des heures complémentaires pour l'agent a été fait pendant plusieurs mois. Il convient désormais de les intégrer à son contrat.

↳ Passage de 18h29 annualisées à 25h19 annualisées sur le poste Adjoint d'Animation PAS6

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

- Valide les modifications apportées au tableau des effectifs

Fait à Terranjou, le 14/12/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD